



Commune de Saint-André sur Sèvre

COMPTE-RENDU  
DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 19 Novembre 2014

L'an deux mil quatorze, le dix-neuf novembre à 20h30, le conseil municipal s'est réuni en mairie de Saint-André sur Sèvre.

**Etaient présents :** Dany GRELLIER, Valérie ROY, Bernadette FERRIERE, Nelson LOPES, Laurent PETIT, Laurence BOISSINOT, Amélie FAUCON, Christian FAZILLEAU, Catherine GATARD, Jérôme MARSAULT, Christina MALOSSE, Anne-Lise DIGUET.

**Etaient excusés :** Guillaume COTILLON, Luc RAMBAUD, Yannick VALLEE.

✓ **Election du secrétaire de séance.**

Monsieur Christian FAZILLEAU est élu secrétaire de séance

✓ **Approbation du compte rendu de la séance précédente.**

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

**DECISIONS PRISES PAR DELEGATION :**

- Achat de 3 drapeaux tricolores ainsi qu'un support écusson pour mettre sur le monument aux Morts pour 103,08€

**COMPTES RENDUS COMMISSIONS AGGLO2B :**

- Commission « **ruralité & transport** » = Dany GRELLIER = Transport : des élus de l'agglomération se sont rendus à Rennes (Agglomération équivalente en population) pour étudier leur système de transport. Fourrière animale : la mise en place d'une nouvelle fourrière est en cours de réflexion. Actuellement 2 fourrières présentes sur le territoire de l'agglomération (au château de Bressuire et à la Maingotière de St André). Une décision devrait être prise jeudi prochain.
- Commission « **SCOT** » = Nelson LOPES = Une présentation a eu lieu pour l'ensemble des élus du territoire le 22 octobre toute la journée. Une réflexion par petits groupes a été menée sur différents thèmes (zones industrielles, aménagement des espaces verts...). Chaque groupe devait présenter les grandes idées de son thème pour lesquelles des codes couleurs étaient attribués selon leur priorité.
- « **Assemblée des Maires** » = Dany GRELLIER = Les discussions ont tourné principalement autour des transferts de charges. Echange intéressant. Il est prévu de refaire des assemblées plus fréquemment.
- Commission « **déchets** » = Nelson LOPES = Bilan de l'année 2014 : l'objectif du nombre de Kg/pers. a été quasiment atteint. Forte augmentation des déchets verts (+6.4kg/hab.) dû au temps. Beaucoup de déchets dangereux dans les bacs d'ordures ménagères (ex. : médicaments). Pour des raisons de sécurité, ces derniers devraient être remis en pharmacie.  $\Rightarrow$  Faire un communiqué dans le prochain bulletin. Une augmentation de 1% pour le dépôt en déchetterie pour les professionnels.
- Commission « **aménagement de l'espace** » = Valérie ROY = L'agglomération va répondre en janvier, à un appel à projet de la Région pour une création d'un guichet unique « Adil » pour une durée de 3 ans qui consisterait à accompagner les ménages tout au long de la réalisation de leur projet de travaux d'économie d'énergie (de l'accueil au suivi de travaux). Les objectifs de ce guichet unique : sensibiliser et convaincre les particuliers d'engager une rénovation thermique de leur logement et soutenir la filière du bâtiment en offrant un marché supplémentaire aux entreprises et artisans qui devront avoir reçu un label.
- Commission « **Conseil Communautaire** » = Dany GRELLIER = Suite à la démission du Vice-Président, Philippe MOUILLER, devenu sénateur, Jacques BILLY Maire de Moutiers Sous Chantemerle a été élu nouveau Vice-Président.
- **Le comité syndical du SVL** = Nelson LOPES = Le SVL sous-traite la gestion de l'eau à Véolia par le biais d'un contrat de 10 ans qui arrive à échéance. Une procédure d'appel

d'offre va donc être lancée courant 2015 pour une mise en concurrence. Une augmentation de 1.27€ sur l'abonnement de l'eau a été votée.

## **COMMUNICATION DES ELUS :**

### ✓ **Communication de la 1<sup>ère</sup> adjointe :**

✓ Travaux voirie 2014 : Les travaux de voirie (réfection de la VC n° 9 des Noues aux Primevères) ainsi que les abords de l'atelier municipal sont terminés tandis que la réfection des trottoirs du cimetière est en partie terminée. Il reste la pose de la résine qui devrait être réalisée courant semaine prochaine.

### ✓ **Communication de la 2<sup>ème</sup> adjointe :**

✓ Après-midi « Atout'âge » le 5 novembre (le bilan): 85 personnes présentes dont beaucoup de personnes de Saint-André-Sur-Sèvre

✓ Commémoration du 11 novembre (le bilan) :  
Un grand nombre de générations étaient présentes pour l'occasion. Nous avons eu la présence de 4 sapeurs-pompiers et ainsi que de nombreux enfants qui ont chanté la marseillaise.

✓ Portes ouvertes du Foyer de jeunes :  
Afin de relancer l'association de foyer des jeunes, une porte ouverte est organisée le samedi 29 novembre de 18h à 20h. 78 jeunes âgés de 14 à 23 ans ont reçu une invitation.

✓ Exposition de peinture RAPPEL : La municipalité souhaite organiser, au printemps, une exposition de peintures. Les élus invitent les artistes intéressés pour participer à l'exposition à se faire connaître en Mairie. Un prix sera attribué à l'issue de l'exposition.

✓ Plusieurs courriers ont été envoyés (Invitation goûter des aînés – dossier de subvention des associations – demande d'article des associations pour le bulletin). Dates à retenir :

### ✓ **Communication du 3<sup>ème</sup> adjoint :**

✓ Commission bâtiment : La Commission s'est réunie à plusieurs reprises. Des petits groupes de travail ont été constitués. Un projet par groupe a été défini : aération des salles polyvalente et ancienne mairie (Yannick et Jérôme), éclairage intérieur de l'église (Laurence et Guillaume), réfection des toilettes publiques (Anne-Lise et Laurent), projet de rénovation de la salle polyvalente (Nelson et Dany)

### ✓ **Communication du Maire**

✓ Point sur l'immobilier :  
Le Maire propose qu'une réflexion soit menée concernant l'immobilier appartenant à la Commune : Quoi faire de la maison située à côté de la salle du Jardin de Cloître ? Doit-on proposer à la vente, les logements situés Impasse du Terrier ?

## **SEANCE DE CONSEIL :**

### ✓ **Groupement de commandes pour la vérification des extincteurs**

Le contrôle périodique des extincteurs doit obligatoirement être réalisé tous les ans.  
Un groupement de commande avait été réalisé avec Delta Sèvre Argent. Le contrat s'arrête au 31/12/2014 mais pouvait être renouvelé pour 1 an. Un courrier de prolongation d'1 an a donc été fait à l'entreprise « Chronofeu ».

Il est proposé de réaliser un groupement de commandes pour une durée de 3 ans, entre l'agglo2b et les communes membres qui sont intéressées.

**Décision: le conseil municipal décide de ne pas adhérer dans l'immédiat au groupement de commande proposé et de maintenir le contrat avec Chronofeu**

### ✓ **Participation financière des frais de repas des élèves primaires privés reversée à l'Association de Parents d'élèves de St André**

Le prix du repas facturé pour les enfants scolarisés aux écoles publiques ainsi que la maternelle privée est plus élevé pour les enfants habitants hors Cerizay. Le prix facturé aux familles est identique. C'est la Commune de domiciliation qui prend en charge cette différence. Pour une

égalité entre le privé et le public, il avait été convenu que cette même différence serait remboursée aux familles de l'école primaire privée pour les enfants de Saint-André.

CONSTATANT que la Commune reverse à la municipalité de Cerizay une moyenne de 0.584€ par repas (pour l'année 2013/2014) il est donc proposé d'allouer en subvention à l'association des parents d'élèves la même somme par repas pour les enfants prenant leur repas à la cantine privée du Collège François d'Assise de Cerizay. Sachant que 1709 repas ont été pris, la somme de 997.32€ (0.584€ x 1709 repas) sera reversée à l'APE pour l'année scolaire 2013-2014.

De plus, suite à une erreur de facturation pour l'année 2012-2013, modifiant le prix moyen du repas pour cette même année, un complément 102.29€ sera versé à l'APE pour l'année 2012-2013.

**Délibération: le conseil municipal décide d'ALLOUER la participation aux frais de repas à l'APE pour un montant de 997.32€ pour l'année scolaire 2013-2014 et de VERSER le complément pour l'année 2012/2013 d'un montant de 102.29€**

✓ **Facturation de 10 % du coût de l'accompagnateur du car à l'association des parents d'élèves**

Comme chaque année, il est proposé que l'association des parents d'élèves prenne, à sa charge 10 % du coût annuel du personnel communal chargé de l'accompagnement dans le transport scolaire.

Le coût total de l'accompagnateur communal pour l'année scolaire 2013/2014 (de septembre 2013 à Août 2014) s'élève à 5 749.46€ (salaires et charges).

La participation de l'association des parents d'élèves s'élève donc à 574.95€

**Délibération: le conseil municipal VOTE le montant calculé à la charge de l'Association des Parents d'élèves de Saint-André-Sur-Sèvre, soit 574.95 € ;**

✓ **Choix du prestataire pour les contrats d'assurances**

Les contrats d'assurances de la Commune étant échus au 31 décembre 2014, une nouvelle consultation a été lancée auprès de 3 compagnies d'assurances dont nos 2 prestataires actuels.

**Délibération : Le conseil municipal :**

✓ **DE RETENIR :**

- **Multirisques Communes (Dommage aux Biens, responsabilité Civile et protection juridique) : Groupama pour 2 594,00 € (sans franchise),**
- **Véhicules à moteur et auto-collaborateur: SMACL pour 1 020,45€ (sans franchise)**

**Pour un total de 3 614.45€ pour l'année 2015 soit une économie de 242,27 € sur les dernières primes de l'assureur actuel.**

✓ **DE CONCLURE pour une durée de 6 ans.**

✓ **Convention de participation financière au coût des élèves des écoles publiques avec la ville de Cerizay**

Une convention avait été signée le 17/11/2006 avec la Mairie de Cerizay afin que St André participe aux frais scolaires pour les enfants de St André. Il est proposé de revoir cette convention pour y apporter des précisions. Cette nouvelle convention stipule, notamment:

- L'accord de Cerizay pour accueillir les enfants de St André Sur Sèvre,
- Le prix de revient qui sera recalculé chaque année en fonction des dépenses et du nombre d'élèves,
- Que la Commune devra reverser 80% du prix de revient à la Ville de Cerizay,
- Le mode de calcul du prix de revient.

**Délibération : Le conseil municipal APPROUVE cette convention et AUTORISE le Maire à la signer.**

✓ **Convention de participation financière aux APE des écoles publiques avec la ville de Cerizay**

Depuis la rentrée 2013/2014, la Ville de Cerizay propose des Activités Péri-Educatives (APE) dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires de 2013.

La ville de Cerizay propose d'établir une convention relative à la participation financière des APE pour les enfants de St André, scolarisés dans les écoles maternelles et élémentaires publiques de Cerizay. Cette nouvelle dépense de fonctionnement sera désormais à inscrire tous les ans au budget.

**Délibération : Le conseil municipal APPROUVE cette convention et AUTORISE le Maire à la signer.**

✓ **Approbation du rapport de la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) de la Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais**

La CLECT de l'Agglo s'est réunie à plusieurs reprises pour le calcul des transferts de charges. Le rapport définitif a été établi. Le rapport définitif prévoit pour St André, un transfert de charges d'un montant de 15 360,31€ et non 17 860,72€ comme initialement prévu.

- Montant des transferts de charges versées à Delta Sèvre Argent	: 9 458.24€
- Auquel on ajoute 50% de l'entretien des rivières (payé jusqu'ici 7830.09€)	: 3 915.05€
- Puis l'entretien des bassins d'eaux pluviales (opération blanche)	: 1 125.00€
<i>Réalisé par nos agents donc refacturé à l'agglo</i>	
- Contribution eaux pluviales	: 596.68€
Soit un total à reverser à l'Agglo2b : <b>15 360.31€</b>	

**Délibération: le conseil municipal APPROUVE le rapport de la CLECT et INSCRIT cette dépense tous les ans au budget de la commune**

✓ **Choix du prestataire pour la fourniture de panneaux signalétique**

La Commune a décidé de s'équiper de 2 ensembles de panneaux signalétiques ainsi que 2 panneaux « voie sans issue » :

- Un ensemble indiquant la direction du Foyer, de la Mairie, de l'étang communal, du terrain de pétanque, du complexe sportif, de l'atelier municipal et du Puy-Thareau sera scellé devant le monument aux Morts. Coût : 611€ HT
- L'autre ensemble indiquant les toilettes publiques sera installé après réfection de ces derniers. Coût : 218.40 € HT
- 2 Panneaux « voie sans issue ». Coût : 189.80 € HT

**Délibération: le conseil municipal décide de RETENIR l'entreprise NADIA signalisation pour l'ensemble des fournitures pour un montant de 1019.20 € HT (soit 1223.04€ TTC).**

✓ **Instauration de la taxe d'aménagement**

La taxe d'aménagement (taxe applicable sur les constructions nouvelles) est instituée de plein droit à compter du 1er janvier de l'année qui suit celle de l'approbation du plan local d'urbanisme (PLU) au taux minimal de 1%.

Le PLU ayant été approuvé en Février, la taxe d'aménagement sera applicable à compter du 1er janvier 2015. Cette taxe s'appliquant sur les permis de construire.

**Délibération: le conseil municipal décide de conserver le taux minimal de 1% sur l'ensemble du territoire communal à compter du 1er janvier 2015.**

**Prochain conseil municipal : Mercredi 17 Décembre 2014 à 20h30**

Vu par nous, Maire de la commune de St-André sur Sèvre pour être affiché le 27 Novembre 2014 à la porte de la Mairie, conformément aux prescriptions de l'article 56 de la loi du 5 août 1884.

A St-André sur Sèvre, le 27 Novembre 2014.

Le Maire  
Dany GRELLIER



Le secrétaire de séance  
Christian FAZILLEAU